SAINT JEAN DU GARD
AL SOUREL DE LA LIBERTA

COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 28 avril 2015 à 18h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions **le 28 avril 2015 à 18H 00.**

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DU-GARD (Gard)

L'an deux mil quinze et le vingt huit avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RUAS.

Présents: Carine FOURNIER, Anthony Martin BOODT, Sabine BRETONVILLE, Jean-Pierre BROQUIN, Claire-Lise CAVALIER, Martine COSTE, Kévin DAMBROSIO, Jean-Marie DAUPHIN, Lionel DUMAS, Alexandra FOSSAT, Yves GALTIER, Gisèle GEOFFRAY, Didier GOUT, Sylvie JULLIAN, Mireille LALLEMAND, Sinazou MONE, Emile MOREAU, Marie-Ange SABOYA, Martine VIGOUROUX.

Procurations: Michel ANTHERIEU donne procuration à Alexandra FOSSAT, Manuel HERNANDEZ donne procuration à Didier GOUT.

Absent: Aliénor MEYNADIER.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, le Président soumet à l'Assemblée le procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

N°2015_04_076 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de compléter l'ordre du jour avec le point suivant :

- Affaire PIERREDON – autorisation de signer le protocole d'accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2015_04_077 – DESIGNATION D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA CONSTITUTION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION AU PROFIT DE LA COMMUNE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ELIMINATION DES FUITES SUR LE RESEAU COMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE CONFORMEMENT AUX PRECONISATIONS DU SCHEMA DIRECTEUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de déposer très rapidement les dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux d'élimination des fuites sur le réseau communal d'adduction d'eau potable.

La Commission d'Appel d'Offres se réunira le 30 avril 2015 pour choisir le maître d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension des réseaux d'eau et réparation des fuites et des V.R.D. sur la Commune. Afin de ne pas perdre les subventions, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir signer les documents du marché pour le choix du bureau qui réalisera les dossiers de demande de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

– Lancement d'une procédure de délégation de service public afin de confier la gestion et l'exploitation par affermage de l'Aquarium et de la Boutique: Cette délibération est reportée à une date ultérieure. En effet, nous avons sollicité l'avis du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion pour cette délégation de service public. Ce dernier s'est prononcé le 22 avril dernier : le collège des représentants des collectivités locales a émis un avis favorable unanime, mais celui des représentants du personnel, un avis défavorable unanime (opposition de principe au DSP). Le Comité Technique, conformément à la loi, doit à nouveau statuer et nous devons attendre cette décision avant de prendre la délibération.

– Convention entre la Commune – le Tennis Club de SAINT JEAN DU GARD et l'Agglomération d'ALES AGGLOMERATION et les délibérations afférentes au tennis : Ces délibérations sont annulées.

Suite aux soucis rencontrés par le Club de Tennis pour la location des courts de tennis et la gestion des clés, Monsieur le Maire a proposé au club d'assurer ce service, de créer une régie municipale et de désigner un régisseur. Le coût pour le club de tennis serait de 110 € (somme versée par la Commune pour l'indemnité du régisseur).

Le club ayant trouvé une autre solution, (la gestion sera faite par le Centre Social l'Oustal), il n'y a pas lieu de prendre la délibération de création de régie.

Par contre, la convention signée par l'ancienne municipalité pour une durée de 5 ans est à refaire. En effet, ALES Agglomération devait également la signer car l'agglomération a la compétence partagée des équipements sportifs.

A voir donc lors l'une prochaine réunion.

N°2015_04_078 – AFFAIRE PIERREDON – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, suite aux inondations 2002, Monsieur et Madame PIERREDON accusent la Commune de SAINT JEAN DU GARD, considérant que, si le Gardon est sorti de son lit et l'a inondé c'est à cause des remblais et des endigages de la berge rive droite réalisés par la municipalité et par Messieurs ORTIS et VOIROL. Après plusieurs tentatives, aucun accord amiable n'a pu intervenir et en février 2006, Monsieur et Madame PIERREDON, ainsi que certains propriétaires de la rive gauche et Madame VALENZA de la rive droite, ont déposé une plainte à l'encontre de la Commune de SAINT JEAN DU GARD et de Messieurs VOIROL et ORTIS.

Après plusieurs ordonnance, arrêt et jugements, une audience devait se tenir le 28 Avril 2015.

Depuis quelques mois, une négociation a été entamée par le Maire, Monsieur Michel RUAS, et un protocole d'accord transactionnel a été signé par toutes les parties.

Monsieur le Maire résume ce document et demande l'accord du Conseil Municipal pour la signature de ce document au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE (protocole joint en annexe).

- Questions diverses: Alexandra FOSSAT demande un complément d'information sur l'école maternelle.

Monsieur le Maire rappelle que la remise aux normes « handicapées » de l'école maternelle coûterait 90 000 €. C'est une des raisons qui nous a poussés à envisager de « monter » l'école maternelle à l'école primaire. De plus, certaines personnes nous avaient indiqué que l'école maternelle n'était pas fonctionnelle.

De plus, l'Inspection Académique nous presse dans ce sens, ce qui résoudrait les problèmes rencontrés à l'école maternelle.

Le projet semblait possible mais le directeur de l'école primaire a démontré au Maire l'impossibilité de ce projet. Sur cela, s'est greffé le problème de la cantine de l'école primaire. ALES Agglomération regarde si légalement, ils peuvent laisser au collège le soin de faire les repas de l'école primaire. La municipalité souhaite que le Collège poursuive ce service de restauration mais la décision revient à l'Agglomération qui tranchera la semaine prochaine.

Jean-Pierre BROQUIN est très content d'avoir voté contre le passage des écoles à ALES Agglomération.

Pour l'instant, la rentrée 2015-2016 se fera normalement dans les lieux habituels. Une étude de faisabilité et de coût va être demandée à un architecte.

Alexandra FOSSAT pense que c'est un bon projet mais qu'il faut informer le public.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique est prévue et qu'il répondra à toutes les questions.